

Vendredi 05 octobre 2018

Inauguration des jardinières partagées de l'esplanade de la Grand-Mare et signature de la charte du jardinage urbain avec l'association Respire



Depuis 2015, des aménagements financés sur le budget GUP (Gestion Urbaine de Proximité) et sur le budget participatif ont été réalisés sur la dalle de la Grand-Mare. En 2016, le budget participatif a notamment permis d'embellir et de végétaliser les 14 jardinières de forme arrondie situées à côté du centre commercial.

C'est en 2016 que le projet de jardinières partagées a été lancé avec l'ensemble des acteurs intéressés, projet qui répond à une problématique d'occupation intelligente et d'animation de la dalle de la Grand-Mare. **Elles sont au nombre de 42, situées à proximité du Centre médico-social.**

Un collectif, qui réunit notamment les associations Respire, Bien Vivre à la Grand-Mare, le Comité de coordination, IDHauts, le centre Malraux, le Centre médico-social de la Grand-Mare, s'est mis en place pour porter ce projet, avec l'organisation de réunions sur le terrain auprès des habitants afin de co-construire ce projet avec eux.

« Nous sommes particulièrement satisfaits du travail réalisé par l'ensemble des acteurs qui se sont investis sur ce projet, en lien direct avec les habitants. Favoriser le lien social, améliorer le cadre de vie, tout en préservant la biodiversité sont les objectifs de ce projet qui a été co-construit par les associations et les habitants », se réjouissent **Yvon ROBERT, Maire de Rouen, Jean-Michel BEREGOVY, Adjoint en charge de la Coordination des outils de la démocratie participative et de la politique de proximité, et Françoise LESCONNÉ, Adjointe en charge de l'environnement.**

CHARTRE DU JARDINAGE URBAIN



A l'occasion de cette inauguration, la charte du jardinage urbain sera signée entre la Ville de Rouen et l'association Respire.

Organisés en jardins partagés gérés par des associations, ou entretenus par des habitants, les terrains mis à disposition par la Ville ont vocation à participer, au travers de pratiques de jardinage, au développement d'espaces où se cultivent les relations de voisinage et l'attention au cadre de vie.

En signant cette charte, la Ville de Rouen, les associations et les habitants s'engagent ainsi dans une triple démarche : la création du lien social, le respect de l'environnement et l'embellissement de l'espace public.

En échange d'un appui méthodologique, d'une expertise technique et de conseils pratiques par la Ville, les associations et les habitants s'engagent à respecter un certain nombre de règles comme l'organisation d'activités ou d'événements festifs en lien avec le jardinage, un usage sécurisé du site sans gêne pour le voisinage, un bon niveau d'entretien des plantations dans le respect des principes de jardinage écologique...